

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20114134***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi**23 SEP. 2020****Le Greffier**N° d'entreprise : **0401 515 266****Nom**(en entier) : **GROUPE SEB BELGIUM**(en abrégé) : **GSB**Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE DE L'ESPERANCE 25 - 6220 FLEURUS****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats**GROUPE SEB BELGIUM S.A.
avenue de l'Espérance 25
6220 FLEURUS

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la S.A. GROUPE SEB BELGIUM du 14 avril 2020, il a été acté ce qui suit :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler, pour une période de 3 ans, du 14 avril 2020 au 13 avril 2023, le mandat d'Administrateur, Président du Conseil, de Monsieur Philippe TATTI.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler, pour une période de 3 ans, du 14 avril 2020 au 13 avril 2023, le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry BELLAMY et de Monsieur Ramuntcho ETCHEVERRY.

L'assemblée générale nomme la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwedal 18, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Monsieur Thomas Meurice, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir, par vote spécial, déchargé les administrateurs de toute responsabilité quant à la convocation et la tenue de la présente assemblée, décharge est ensuite donnée aux administrateurs et au Commissaire Réviseur pour l'accomplissement de leur mandat et de leur contrôle au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Fleurus, le 3 août 2020

B. LAMBIOTTE
Directeur Administratif et Financier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).